



A l'attention des Président(e)s des clubs

Information importante concernant les

Assemblées Générales « Extraordinaire et Ordinaire »

du 06 décembre 2025

A l'Hôtel de la Monnaie – 6, Rue de la Monnaie – 67120 MOLSHEIM

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

La dématérialisation des licences ne permettra pas aux délégués de les présenter comme auparavant lors de l'émargement à l'assemblée.

Ainsi, lors de votre arrivée à l'assemblée, pour pouvoir émarger, il conviendra :

1. Si vous êtes le président du club que vous représentez :

- De présenter votre pouvoir complété et signé ainsi ***qu'une pièce d'identité.***

2. Si le président vous a donné pouvoir pour le représenter :

- **De présenter le pouvoir** que le président aura complété (en inscrivant votre numéro de licence et vos nom et prénom sur ledit pouvoir) et qu'il aura dûment signé

ET

- **De présenter un justificatif de licence pour la saison 2025-2026 à savoir au choix :**

→ La liste des licences du club sur laquelle vos nom, prénom, photo et numéro de licence apparaîtront (Via FOOTCLUBS : suivre « Licence éditions et extractions » puis sélectionner le format « Liste licences matchs » puis lancer l'édition

OU

→ Votre attestation de licence à partir de MON COMPTE FFF

(Compte que le licencié doit créer préalablement s'il ne l'a pas déjà créé)

OU

→ Si vous disposez d'une connexion internet sur smartphone :

Connectez-vous à FOOTCLUBS COMPAGNON et présentez la preuve d'enregistrement de votre licence pour la saison **2025-2026** sur votre smartphone à la personne qui vous fera émarger.

↪ **RECTO/VERSO...**

3. Si le président représente un autre club :

- De présenter en premier son pouvoir « **pour représenter son propre club** » au bureau d'inscription pour son club, puis se présenter au bureau du club qu'il représente avec le pouvoir « **pour se faire représenter par un autre club** » que le président du club qu'il représente aura complété (en inscrivant votre numéro de licence et vos nom et prénom sur ledit pouvoir) et qu'il aura dûment signé)

(Le Président (ou son représentant ayant pouvoir) peut représenter **au maximum 3 clubs, y compris le sien**)

ET

- De présenter un justificatif de licence pour la saison **2025-2026** à savoir au choix :

→ La liste des licences du club sur laquelle vos nom, prénom, photo et numéro de licence apparaîtront (Via FOOTCLUBS : suivre « Licence éditions et extractions » puis sélectionner le format « Liste licences matchs » puis lancer l'édition

OU

→ Votre attestation de licence à partir de MON COMPTE FFF

(Compte que le licencié doit créer préalablement s'il ne l'a pas déjà créé)

OU

→ Si vous disposez d'une connexion internet sur smartphone :

Connectez-vous à FOOTCLUBS COMPAGNON et présentez la preuve d'enregistrement de votre licence pour la saison **2025-2026** sur votre smartphone à la personne qui vous fera émarger.